

Encadrer, un métier impossible ?

C'est le thème de la nouvelle conférence que vous propose l'UCP ; après un précédent exposé-débat sur la souffrance au travail, Frederik MISPELBLOM-BEYER, Professeur de sociologie à l'université d'Evry, et rattaché au Centre de recherche sur la formation des adultes au Conservatoire national des arts et métiers, animera **une conférence sur le management**.

Elle aura lieu **Lundi 10 mars 2014**, de 14 heures à 17 heures, à l'**espace Chaligny**, situé au 15 de la rue de Chaligny à Paris (12^{ème}), métro Reuilly-Diderot.

Animer les équipes, faire remonter les points forts d'une action ou d'un fonctionnement de service, mettre en œuvre une nouvelle organisation, faire circuler l'information, déceler les difficultés pour trouver les solutions ensemble, créer et prolonger une dynamique d'équipe, donner du sens au travail, cultiver le bien-être au travail, telles sont les problématiques qui seront au cœur de la conférence et du débat.

Cette conférence s'adresse au 5 600 encadrants des administrations parisiennes ; venez nombreux, **le dialogue et l'échange renforcent notre action**.

Evolution de la cotisation pour les retraites

Le décret du 27 décembre 2013 a porté le taux de cotisation pour les retraites de la fonction publique de 8,76 % à 9,14 %.

Ainsi, chacun a pu constater l'augmentation des charges sociales sur son bulletin de paie du mois de janvier 2014 et donc une nouvelle baisse de son pouvoir d'achats !

Prime de fonctions et de résultats

Conformément à la délibération votée par le Conseil de Paris en fin d'année dernière, la Prime de fonctions et de résultats a été mise en œuvre, dès ce mois de janvier 2014, pour les attachés d'administration parisiennes, les chargés d'études documentaires, les conseillers des activités physiques, sportives et d'animation, les chefs de service administratif.

Il faut reconnaître que l'information générale dispensée par la Direction des ressources humaines demeure bien théorique et qu'elle ne permet pas de comprendre le mode de calcul retenu pour fixer le montant de la prime de fonction qui est porté sur le bulletin de paie de janvier 2014.

Alors qu'est entreprise une démarche sur la lisibilité des primes, il apparaît nécessaire d'apporter aux personnels une information plus détaillée sur ce qui les attend en 2014.

Si l'UCP a bien pris acte qu'en fin d'année, les bénéficiaires ne seraient pas pénalisés, dès lors qu'ils auront touché au moins la même somme qu'en 2013, elle souhaite vivement que des précisions soient rapidement apportées aux personnels concernés, face aux interrogations qu'ils formulent sur le montant mensuel de cette nouvelle prime et aux inquiétudes qui naissent quant au montant qu'elle affichera au mois de décembre.

Comité technique paritaire de la Direction du logement et de l'habitat

Le 30 janvier dernier, s'est tenu le comité technique paritaire (CTP) de la Direction du logement et de l'habitat. A l'ordre du jour du CTP, étaient inscrits notamment quatre points soumis pour avis, l'évolution de l'organisation de deux services, le projet d'arrêté de structure et le projet de plan de formation.

Sur l'évolution de l'organisation du Service du logement et de son financement, s'agissant d'un ajustement technique réunissant deux bureaux qui se placent désormais dans un contexte similaire dans leurs relations avec les sociétés immobilières d'économie d'un côté et les organismes d'habitations à loyer modéré de l'autre, l'UCP s'est abstenue, laissant à l'Administration le choix de son organisation.

Sur la réorganisation expérimentale du Service technique de l'habitat, l'UCP avait eu l'occasion de s'élever contre la procédure suivie lors du CTP du 18 juin 2013 et dans l'UCP Flash du 21 juin suivant. Dans la mesure où l'Administration a reconnu implicitement le bien fondé des remarques formulées en soumettant cette fois-ci le projet pour avis au CTP, l'UCP s'est abstenue, laissant à l'Administration l'opportunité de mener l'expérimentation proposée et d'en tirer les conséquences au sein d'un prochain CTP.

Sur le projet d'arrêté de structure de la direction, l'UCP a voté favorablement, car cela répondait à l'une de ses revendications lors du précédent CTP, et va permettre la nomination officielle du chef de la nouvelle subdivision expérimentale qui regroupe deux subdivisions de la précédente organisation et l'attribution d'une délégation de signature à son adjointe, ce qui constitue une reconnaissance légitime des missions réellement exercées.

Sur le projet de plan de formation, l'UCP a émis un vote favorable, au regard de la transparence affichée par la direction, du choix stratégique des formations collectives qui permet à 85 % des personnels de la direction de bénéficier d'au moins une formation par an et de la gestion très fine des crédits et des places ouvertes qui offre de réelles opportunités supplémentaires aux agents.

Election du bureau du Syndicat des techniciens de Paris

Lors de sa réunion du 3 février dernier, le conseil d'administration du Syndicat des techniciens de Paris a élu son bureau : Alain BORDE (DEVE), Président, Malika BOUCHEKIF (DPA), Vice-présidente, Benoît DUMONT (DVD), Secrétaire, Christophe LECOUSTRE (DVD), Secrétaire-adjoint, Alain GORGET (DDEEES), Trésorier et Frédéric MICOUD (DLH), Trésorier-adjoint.

Rendons à César...

Dans le deuxième numéro de l'UCP Flash « *spécial Elections professionnelles* », à la question « On va désormais voter pour des personnes nommément identifiées... », il convenait de ne pas associer le CHSCT central dont les membres demeureront désignés et non élus.

Promotions

Sont lauréats du concours pour l'accès au corps des **conseillers socio-éducatifs d'administrations parisiennes**, au titre de l'année 2013 : Christelle PEREZ (CASVP), Sandrine ROUHAUD (DASES), Céline COURTEILLE, Denis LOSANGE (DASES) et Nathalie VERDIER (DASES).

Après avis favorable de la commission administrative paritaire, ont été nommés au grade de **conseillers socio-éducatifs d'administrations parisiennes**, au titre de l'année 2013 : Florence PINCHON (DFPE), Lene COTTARD (DASES), Danielle COETMEUR (CASVP) et Elisabeth CAMELIN (DASES).

A toutes et à tous, l'UCP adresse ses plus vives félicitations !

Union des Cadres De Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45